dépendent de la tranche de revenu imposable du particulier, que les propositions d'augmentation d'impôt pour les célibataires alourdiraient encore le fardeau de nombreux couples mariés et beaucoup plus qu'il n'en semble à la lecture rapide du Livre Blanc. Nous croyons que ce facteur doit être pris en considération pour évaluer l'effet d'une augmentation d'impôt sur un groupe de contribuables qui en supporteront la majeure partie.

- L'élimination du rôle fédéral d'un groupe de contribuables, une diminution modique des impôts pour un autre groupe et une réduction substantielle des taux marginaux supérieurs peuvent être, il nous semble, réalisées sans l'augmentation coûteuse que représentent les exemptions personnelles proposées dans le Livre Blanc, estimées à \$1 milliards par an environ, et sans augmentation dans la structure des taux, estimée devoir augmenter le revenu de quelque \$1,2555 millions par année.
- 2.08 Notre raisonnement peut se résumer comme suit: le revenu a déjà été augmenté par le produit de quelque \$100 millions par an d'impôts nouveaux sur l'assurance-vie. Les autorités qui ont comparu devant le Comité du Sénat ont indiqué que cet article n'était pas compris dans les estimations du revenu du Livre Blanc.
- 2.09 Au moment où les changements législatifs sont susceptibles d'entrer en vigueur, vraisemblablement vers 1971 -- si l'on peut s'en tenir à la date fixée -- les augmentations des gains et salaires, plus élevées que la normale par suite de l'inflation, auront tendance à faire accéder les gens pour qui un étalement fiscal est souhaitable, à des tranches plus élevées donc à les priver de l'étalement en question, lequel s'avérerait ainsi moins coûteux que prévu.